



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rf.

M. I.

***25094433***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

15 JUL. 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **0417 180 271****Nom**(en entier) : **VENS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **AVENUE LÉOPOLD III, 28 - 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE****Objet de l'acte : Démission**

Après avoir délibéré, l'assemblée prend acte des résolutions suivantes :

L'assemblée générale extraordinaire de la SRL VENS qui s'est tenue le 27 juin 2025 au siège social de la société, a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur DIALLO Boubacar [NISS 84.01.25-449.87], domicilié au 337 rue de Bascoup à 7070 Manage, de son poste d'administrateur.

L'assemblée en profite pour préciser que la totalité des actions détenues par Monsieur DIALLO ont été transférées en faveur de Monsieur VENS Jean.

Monsieur VENS Jean détient désormais 100 % des actions.

Ces dispositions ont été prises par décision unanime des associés et seront effectives à partir du 30 juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demande la parole, l'assemblée est clôturée à 16 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé en lieu et date identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

L'Administrateur,
VENS Jean

NOTAIRE BAUIER LA LOUVIERE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2025 - Annexes du Moniteur belge